

## Tous mobilisés pour une ville plus propre !



Mégots de cigarettes sur la chaussée, encombrants sur le trottoir, papiers jetés par terre, crottes de chiens non ramassées... L'incivisme de quelques habitants de Montereau nuit gravement à notre vivre ensemble, parce qu'il crée un sentiment de saleté insupportable et qu'il génère un coût de ramassage et de nettoyage payé par l'impôt. Non, la rue n'est pas une déchetterie !

### Actions

Si l'on vivait dehors «comme à la maison» ? Pour la propreté de la commune et le bien-être de ses habitants, la Ville mène de front plusieurs actions. Une vingtaine d'agents, dont 10 îlotiers, équipés d'une laveuse, de trois balayeuses et d'un nettoyeur haute pression travaillent quotidiennement au nettoyage des rues et des tags. Ils participent également à l'enlèvement des dépôts sauvages d'encombrants avec le Sirmotom et des équipes de la police municipale sont également mobilisées pour les contrevenants. Aux pieds des immeubles, des conteneurs ont été enterrés afin de supprimer les sacs poubelles dans plusieurs résidences (l'installation d'un îlot conteneur coûte tout de même 50 000 euros). Et d'autres types d'actions plus ciblées sont également menées ponctuellement : opération d'effarouchement des pigeons, mise en place de nouvelles toilettes publiques au parc des Noues, installation de 30 distributeurs de sacs à déjections canines, de 150 corbeilles et poubelles traitées quotidiennement... Mais cela n'endigera jamais l'incivisme de certains. Le budget annuel municipal alloué à l'entretien est de 70 000 euros, auquel il faut ajouter 60 000 euros en destruction des déchets et 700 000 euros en personnel. Une somme qui pourrait être réduite de 300 000 euros si tout le monde s'emparait du sujet.

### Amendes

En la matière, la loi est on ne peut plus claire. Le dépôt de déchets ou déjections canines sur la voie publique est puni par une contravention de 3e classe, pouvant aller jusqu'à 450 euros (art r633-6 du code pénal). Plus grave encore, si le dépôt a été effectué à l'aide d'un véhicule, la contravention passe en 5e classe soit jusqu'à 1500 euros d'amende. La police municipale y prêtera une attention de tous les instants afin de punir les malfaisants. Mais dans ce combat, la mairie ne peut pas tout. Chacun doit en effet être acteur de la propreté de la commune. Il en va de notre qualité de vie à tous !

